

HOMO SAPIENS INFORMATICUS chronique de Gilles Dowek

Manifester sans lever le petit doigt

Avec la pétition électronique, les citoyens disposent d'un outil puissant pour exprimer leur opinion. Les gouvernements devront apprendre à en tenir compte.



Pour montrer qu'ils étaient nombreux à soutenir une cause, les citoyens, au XX^e siècle, avaient deux protocoles à leur disposition : les manifestations et les pétitions. Ces moyens d'expression étaient l'un et l'autre très coûteux en énergie. Communiquer un seul bit d'information, au cours d'une manifestation, demandait souvent de marcher plusieurs kilomètres en s'époumonant à crier des slogans qui, du fait de leur répétitivité, ne véhiculaient en eux-mêmes presque aucune information. Une pétition nécessitait certes moins d'énergie de la part de ses signataires, mais non de la part de ses organisateurs, qui devaient souvent solliciter individuellement des milliers de personnes pour obtenir quelques centaines de signatures.

Outre leur coût élevé, ces protocoles introduisaient une discrimination géographique. Les habitants des zones rurales, par exemple, étaient moins sollicités pour signer des pétitions que ceux des zones urbaines et ils étaient contraints de voyager, parfois loin de chez eux, quand ils voulaient manifester.

La baisse des coûts de communication, amorcée avec le développement du réseau Internet à la fin des années 1960 et du Web au début des années 1990, a bouleversé nos façons d'échanger des idées. Elle a aussi transformé les actions militantes. Les modifications les plus visibles ont été la diffusion d'informations par le courrier électronique, les sites web, les blogs, les microblogs, les réseaux sociaux... Ces moyens de faire circuler les idées ont

été utilisés d'abord par les organisations politiques qui avaient le plus faible accès à la presse traditionnelle, puis ils se sont généralisés à toutes les organisations politiques. Cependant, ces différents protocoles véhiculent presque exclusivement de l'information en provenance de ces organisations vers les citoyens. La communication est à sens unique.

Une transformation, peut-être plus importante parce qu'elle permet de véhiculer de l'information non pas en direction mais en provenance des citoyens, a été la

Les rares consultations publiques organisées avant le vote d'une loi ont encore des impacts minimes

possibilité de signer des pétitions en ligne, c'est-à-dire de signifier son soutien à une cause d'un simple clic, en déplaçant son pouce de quelques millimètres sur l'écran de son téléphone.

Parce qu'elles accroissent la possibilité pour les citoyens de s'exprimer, ces pétitions en ligne rassemblent souvent des foules gigantesques. Ainsi, il y a quelques mois, une pétition de soutien à une femme homosexuelle nigériane, réfugiée au Royaume-Uni et menacée d'expulsion, a rassemblé 244 357 signatures, ce qui pour une telle cause est astronomique. À la suite de cette pétition, les autorités britanniques ont fini par accorder l'asile à cette femme.

Même si l'attitude des autorités britanniques a été remarquable dans ce cas, il n'est pas certain que les gouvernements et les assemblées législatives aient complètement pris la mesure de cette transformation des protocoles qui leur permettent d'échanger de l'information avec les citoyens qu'ils représentent.

Ainsi, les rares consultations publiques organisées avant le vote d'une loi ont encore des impacts minimes sur le texte de ces lois. De plus, une manifestation de quelques dizaines de milliers de personnes, surtout si elles démontent ou endommagent des installations publiques, déstabilise davantage un gouvernement qu'une pétition en ligne qui rassemble des centaines de milliers de signatures.

Toutefois, les choses vont peut-être changer : les différentes mesures de restriction des libertés publiques, qui se sont succédé depuis la fin du XX^e siècle, aboutissent aujourd'hui à une restriction du droit de manifestation, comme nous l'avons vu à Paris pendant la COP21 et la mise en place de l'état d'urgence. De même que les grèves des postes ont pu favoriser le développement du courrier électronique ou de la télécopie, il est probable que ces mesures propulsent l'action militante vers le Web, notamment vers les pétitions en ligne, que les gouvernements auront bien plus de mal à interdire et qu'ils devront mieux prendre en compte.

Gilles DOWEK est chercheur chez Inria et membre du conseil scientifique de la Société informatique de France.